



Récylum lance une grande opération de sensibilisation des entreprises

A partir du 1^{er} avril, Récylum va sensibiliser 13.000 entreprises au recyclage de leurs lampes usagées, et les aider à diagnostiquer la solution de collecte la plus adaptée à leurs besoins. Les entreprises détiennent plus de 50% du gisement de lampes, c'est pourquoi leur sensibilisation puis leur implication au sein de la filière de recyclage est essentielle.

Trouver ensemble une solution de collecte adaptée

Après étude des besoins exprimés par les entreprises, Récylum s'est attaché à identifier puis favoriser le développement d'un ensemble de solutions qui répondent à la majorité des problématiques rencontrées.

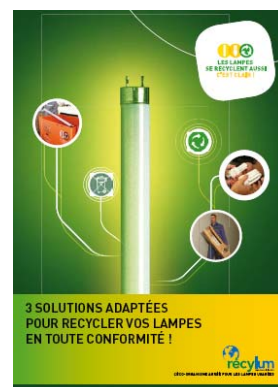
A partir du 1^{er} avril, Récylum va contacter chaque responsable maintenance et environnement de 13.000 entreprises de plus de 100 salariés. Ils bénéficieront d'une information sur leurs obligations légales et les solutions existantes pour faire recycler leurs lampes usagées. Il s'agit principalement des tubes néons - qui sont omniprésents aussi bien dans les locaux industriels que dans les bâtiments du tertiaire – mais aussi des lampes fluocompactes – qui sont de plus en plus utilisées dans les bureaux.

3 solutions leurs seront exposées :

- la prise en charge gratuite par Récylum directement dans leur entreprise ;
- la dépose gratuite chez leur fournisseur de lampes ;
- la prise en charge par un prestataire de maintenance ou par un collecteur de déchets.

Un contact sur mesure et personnalisé

Dans un premier temps, Récylum sensibilise chacune des entreprises par l'envoi d'un courrier accompagné d'une brochure. Puis chaque responsable est directement contacté par téléphone par l'équipe de Récylum qui lui apporte alors des conseils personnalisés et détermine avec lui la solution la plus adaptée et facile à mettre en place.



Rappel

Les lampes à économie d'énergie (tubes fluorescents, lampes fluocompactes, etc.) ne se jettent plus. Elles doivent être recyclées, en raison d'une infime présence de mercure et parce qu'elles sont recyclables à près de 93 % de leur poids. Depuis le 15 novembre 2006, en application du décret DEEE (déchets d'équipement électriques et électroniques), la filière de collecte et de recyclage des lampes usagées est opérationnelle. Récylum, éco-organisme, agréé, en est le chef d'orchestre, dans une logique d'intérêt général et dans le respect des principes de développement durable.

En 2007, grâce à l'Eco-contribution facturée lors de chaque achat de lampe neuve, Récylum a financé le transport et le recyclage de près de 3 000 tonnes de lampes usagées en France.

Contacts presse

Récylum, Ophélie Plantard • Tél. : 01 56 28 95 16 • oplantard@recylum.com
Comme Une Image, Sophie Leudière • Tél. : 01 39 85 21 64 • sophie@commeuneimage.fr

Récylum est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il est chargé d'organiser la collecte, et de prendre en charge l'enlèvement, le transport et le recyclage des lampes. Pour en savoir plus : www.recylum.com – 0810 001 777 (prix d'un appel local)